

PROJET D'EXPOSITION COLLECTIVE
« MARCHER DANS LE PAS DES GLANEURS »
3^{ème} Edition / 2012

A Flots perdus recherche artistes pour un projet d'exposition collective sur Arles – Chapelle Ste Anne - ayant pour thème les bois flottés.

Dates prévisionnelles : Du 23/01/2012 au 14/02/2012 (1 journée d'installation + 1 journée de désinstallation incluses)

Projet ouvert aux artistes des régions PACA et Languedoc-Roussillon oeuvrant sur les bois flottés.

Association « Marcher dans le pas des glaneurs »

Membres fondateurs : A Flots perdus (Florence Rizzo & Alain Rangon) et Pierre Milhau

Contact : Association « Marcher dans le pas des glaneurs »

14 rue Théo Rigaud / 13200 Arles

Site : [http:// www.bois-flottes.com](http://www.bois-flottes.com)

Mail : aflotsperdus@bois-flottes.com

Tél : 06 61 19 59 47

REGLEMENT PROJET EXPOSITION COLLECTIVE

« Marcher dans le pas des glaneurs »

ARTICLE 1 - Organisation

Ce projet d'exposition collective organisée par l'association « Marcher dans le pas des glaneurs » a pour objet de révéler et de mettre en valeur différentes sensibilités créatrices autour des bois flottés.

ARTICLE 2 - But

Ce projet d'exposition collective est destiné à valoriser ce patrimoine et sensibiliser un large public à une manière différente de s'exprimer dans la création artistique en utilisant les matériaux « bruts de mer ».

ARTICLE 3 - Conditions de participation

Le projet est ouvert aux artistes de la région PACA et Languedoc-Roussillon travaillant seul ou en groupe sur le thème : Bois flottés.

Les oeuvres doivent être originales, inédites et présentées par leur créateur.

La participation aux frais financiers pour chaque artiste sélectionné s'élèvera à 40€.

Option 1 : L'artiste sélectionné s'engage à garder l'exposition pendant 5 jours.

Option 2 : L'artiste sélectionné ne souhaite pas garder l'exposition et devra s'acquitter de la somme supplémentaire de 300 euros pour les frais de gardiennage.

ARTICLE 4 – La commission artistique

La commission artistique composée de membres fondateurs de l'association « Marcher dans le pas des glaneurs » sélectionnera 6 artistes parmi les dossiers réceptionnés. Elle soumettra ce projet d'exposition collective en octobre 2011 à la commission du service culturel de la ville d'Arles pour l'obtention d'une salle en 2012. Dates prévisionnelles : Du 23/01/2012 au 14/02/2012 (1 journée d'installation + 1 journée de désinstallation incluses)

ARTICLE 5 - Déroulement de la sélection

Le règlement du projet d'exposition collective et la fiche artiste (règlementAFP2012.pdf) sont téléchargeables sur le site d'A Flots perdus : <http://www.bois-flottes.com/expos.html> ou peuvent être envoyés aux candidats via le mail « aflotsperdus@bois-flottes.com »

La fiche artiste est à renvoyer par courrier - avec 2 enveloppes timbrées - à l'adresse suivante : Association « Marcher dans le pas des glaneurs », 14 rue Théo Rigaud, 13200 Arles avant le 15 août 2011, le cachet de la poste faisant foi.

La sélection pour l'exposition collective se déroule en deux phases.

Première phase : La commission artistique sélectionne les candidats sur dossier (fiche artiste) et procède au choix des 6 exposants. Les artistes retenus seront informés par courrier dans la deuxième quinzaine de septembre 2011. Le dossier « Exposition collective « Marcher dans le pas des glaneurs », avec les fiches artistes jointes, sera remis au service culturel de la ville d'Arles pour la commission d'attribution des salles d'exposition qui a lieu en octobre 2011.

Deuxième phase : Dès que la réponse de la « Commission d'attribution des salles d'exposition » sera réceptionnée par l'association « Marcher dans le pas des glaneurs ». Les artistes sélectionnés seront officiellement prévenus par courrier. Il appartiendra aux artistes sélectionnés de faire parvenir à l'association « Marcher dans le pas des glaneurs » la confirmation (AFPannexe2.pdf) téléchargeable sur le site « A Flots perdus » avant le 01/12/2011. Il sera renvoyé en retour aux artistes sélectionnés un plan de la salle d'exposition avec l'emplacement qui leur sera réservés, ainsi que le planning pour garder l'exposition (Option 1).

Lors de l'exposition, si l'artiste le souhaite, il pourra mettre en vente 2 modèles de cartes postales représentant ses œuvres. Prix unique : 2 euros.

Les œuvres seront présentées dans une exposition collective ouverte au public de 11h à 18h la semaine et de 10h à 19h le week-end.

Les décisions de la commission artistique sont sans appel et les candidats s'y soumettent par avance.

ARTICLE 6 - Dossier de candidature : « La fiche artiste »

Composition de la fiche artiste (A envoyer avant le 15/08/2011)

(Document : Fartiste2012.pdf téléchargeable sur le site : <http://www.bois-flottes.com/expos.html>)

- Les renseignements suivants concernant l'artiste : (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, mails), site internet au cas échéant.
- Une photo ou plus d'une œuvre de l'artiste et divers éléments de présentation de l'œuvre (dimension, titre et année)
- La ou les techniques utilisées
- Un texte de présentation de la démarche artistique
- La liste des principales expositions de l'artiste
- Les besoins techniques de l'artiste
- Garde de l'exposition : Oui/Non
- Vente cartes postales : Oui/Non
- Date et signature de l'artiste.

La Fiche artiste de candidature doit être adressé à :

Association « Marcher dans le pas des glaneurs »
14, rue Théo Rigaud
13200 Arles

La Fiche Artiste doit être réceptionné par à l'association « Marcher dans le pas des glaneurs » avant le 15 août 2011 délai de rigueur.

ARTICLE 7 – Document de validation

Documents validation de la candidature (A envoyer avant le 01/12/2011)

Document : validation2012.pdf téléchargeable sur le site : <http://www.bois-flottes.com/expos.html> et les pièces suivantes :

- Duplicata Assurance partie-civile
- Liste du matériel nécessaire à l'exposition (Tables de 0,60cm X 2, 0,60cm X 4m, Chaises) dans la limite du stock disponible de la mairie d'Arles
- Numéro d'immatriculation du/des véhicules utilisés pour le transport des œuvres (pour l'accès à la salle d'exposition le jour de l'installation et de désinstallation)
- Option 1 : Dates de disponibilités pour les 5 jours + Participation financière : 40 Euros
- Option 2 : Participation financière + frais de gardiennage 340 euros

ARTICLE 8 - Contraintes

Contraintes pour l'artiste:

- Le transport des œuvres est au frais de l'artiste.
- L'artiste devra être présent pour installer ses œuvres et les désinstaller. La salle d'exposition devra être disponible le lendemain de la date de fin de l'exposition.
- Gardiennage de l'exposition :
Option 1 : L'exposition sera gardée par les artistes exposants. L'artiste doit garder l'exposition 5 journées complètes. Un planning en ce sens sera établi avec les artistes sélectionnés fin décembre 2011/début janvier 2012 et remis aux artistes le jour de l'installation ainsi que le plan d'occupation de la salle. Il sera aussi demandé à l'artiste de réceptionner le public et de participer aux animations interactives au cours de l'exposition comme prévu dans le dossier du projet d'exposition téléchargeable sur le site A Flots perdus : <http://www.bois-flottes.com/expos.html>
Option 2 : L'artiste ne souhaite pas garder l'exposition et s'acquitte de la somme de 300 euros.
- La participation aux frais financiers pour chaque artiste sélectionné s'élèvera à 40 €. Pour ceux ne souhaitant pas garder l'exposition (option 2), la somme totale s'élèvera à 340 euros

ARTICLE 9 – Ouverture au public

L'exposition sera ouverte au public de 11h à 18h la semaine et de 10h à 19h le week-end. L'entrée à l'exposition est gratuite.

ARTICLE 10 – Eventuels dommages

L'association « Marcher dans le pas des glaneurs » n'est pas tenue en tout état de cause d'indemniser les éventuels dommages subis par les artistes admis ou par leurs oeuvres, qu'ils aient ou non souscrit une police d'assurance.

ARTICLE 11 - Correspondance

Toute correspondance ou document doit être adressé exclusivement à :

Association « Marcher dans le pas des glaneurs »
14, rue Theo Rigaud
13200 Arles

PS : Les deux premières expositions « Marcher dans le pas des glaneurs » qui se sont déroulées en 2008 et 2010 sont visibles sur le site « A Flots perdus » :

<http://bois-flottes.com/glaneurs.html> et <http://bois-flottes.com/glaneurs2.html>.